

Le législateur fait entrer la réservation dans le monde de la restauration collective. La loi du 22 août dernier relative à la lutte contre le dérèglement climatique, dans son article 256, fait entrer la réservation dans le monde de la restauration collective.

Cette disposition vient conforter l'idée selon laquelle "réserver", c'est prévoir, ajuster; c'est donc éviter le gaspillage, c'est lutter contre le dérèglement climatique.

Et cette idée, cela fait 5 ans que la start-up Meal Canteen la défend sur le terrain, avec des résultats tangibles. Selon Denis OLIVIER, CEO de Meal Canteen : "Cette loi, nouvellement promulguée, va dans le bon sens, même s'il reste encore beaucoup à faire ! Je retiens surtout que le législateur pressent que la réservation est un outil valable, légitime, efficace pour préserver nos ressources et notre planète. Au vu des derniers événements climatiques tragiques, des alertes réitérées par les experts et notamment celles et ceux du GIEC, on ne peut vraiment plus faire comme si on ne savait pas. Il ne faut faire l'impasse sur aucune nouvelle solution qui irait dans le sens d'une réduction de notre impact environnemental. Je crois évidemment que notre solution de réservation en fait partie car je reste plus que jamais convaincu par cette formule d'Einstein : "Nous ne pouvons pas résoudre nos problèmes avec la même pensée que nous avions quand nous les avons créés. ".